

cession to form new settlements? May he confide in the Government under whose protection he is; in the Laws which rule him; in that public faith which appears the guardian of his tranquillity? Shall he succeed in finding pledges more sacred than those already obtained, and which but a moment since were violated? Perhaps when in the wane of life, some rapacious speculator, feigning the detection of a *flaw* in the Title of his Seigneur, and reacting the scene which now affects our view, will rejoice in his spoil. The Petitioners, young and old, were one and all ready to expose their lives for their Government, and the defence of their firesides. Their local situation on the frontiers, threw on them much of the weight of the public charge. Heads of Departments, General Officers, whom occasion has led to witness their conduct, will render justice to their sacrifices. Their zeal was limited to no estate, to no Seignior: yet no sooner is the enemy withdrawn, than they find no home, no asylum, no country remaining to them. Are the Petitioners to be bid recur to their legal remedy? That would be to insult their misfortune, and increase its bitterness by sarcasm. Admitting the existence of legal remedy, in what a labyrinth are they not involved? A large portion of them hold their Land by purchase; many of the estates have undergone numerous mutations since their being conceded. What a profusion of Law Suits would hence originate? Actions and *demandes en garantie*, would be infinitely multiplied, and the accumulated costs of such numerous suits, would absorb the value of the Land itself. The Petitioners are told they have their legal remedy; yet they are deprived of their means, despoiled of all their possessions on earth. Such unexampled accumulation of Suits, and Costs, nearly sufficient to disorganize society, would probably finally bear on the present possessor of the Seignior of *La Salle*, and all he possesses in the world, multiplied a hundred fold, would but inadequately indemnify the Petitioners. Assuming then the successful event of these Suits, they would serve merely to the useless reduction to misery and ruin, of a man who has ever been their benefactor, a man who sheds lustre upon his distinction as Seignior of *La Salle*, by being ever the Father of his Tenants. The sole resource remaining to the Petitioners, is to conjure the House to take into consideration their unhappy situation; enough for them the statement of their complaint; it is the last effort in their power, in behalf of themselves and their families. They pray indulgence of the House for having gone into such large detail; in extenuation, their essential nature is pleaded. Wherefore the Petitioners pray, that such relief be granted to them, as to the wisdom of the House may appear meet.

The Petition
left on the Table.

Ordered, That the said Petition do lie on the Table, for the consideration of the Members.

On motion of Mr. *Viger*, seconded by Mr. *Bellet*,
Resolved, That when this House doth adjourn, it will adjourn 'till to-morrow, at two o'clock in the afternoon.

Second reading
of J. T. Taschereau's Bridge
Bill.

A Bill to authorize *Jean Thomas Taschereau*, Esquire, and others therein mentioned, to erect a Toll Bridge over the River *Etchemins*, in the Parish of *Sainte Claire*, was, according to order, read a second time.

On motion of Mr. *Davidson*, seconded by Mr. *Bellet*,

Bill referred.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons and papers.

Ordered,

aux affligés. Le jeune Laboureur se verra aussi arraché un Patrimoine enrichi par l'industrie de ses pères, et sur lequel il comptoit pour le soutien de sa famille croissante et de sa vieillesse. Ira-t-il chez un autre Seigneur chercher une nouvelle Concession, former un nouvel établissement? Se fiera-t-il au Gouvernement qui le protège, aux Lois qui le dirigent, à la foi publique qui semble lui garantir la tranquillité? Trouvera-t-il des gages plus sacrés que ceux qu'il a déjà eus et qui viennent d'être violés? Parvenu à une extrême vieillesse, quelque Spéculeur avide, découvrant peut-être quelque prétendu défaut dans le titre de son Seigneur, viendra renouveler la scène qui se passe maintenant sous nos yeux et s'enrichir de ses dépouilles. Jeunes et vieux, les Pétitionnaires avoient tous appris à exposer leur vie pour leur Gouvernement et pour la défense de leurs foyers. Placés, par leur situation locale, sur les Frontières, ils ont eu à soutenir pendant la dernière guerre une grande portion du fardeau public; les Chefs de Département, les Officiers Généraux qui ont eu occasion de les voir, leur rendent sans doute justice pour les sacrifices qu'ils ont faits. Leur zèle n'a pas été circonscrit par les limites d'une terre ni d'une Seigneurie: et la paix n'est pas plutôt faite, l'ennemi n'est pas plutôt éloigné, qu'ils se trouvent tous sans demeure, sans asyle, sans patrie! Dira-t-on aux Pétitionnaires qu'ils ont leur recours en Loi? Ce seroit insulter à leur malheur et ajouter le sarcasme à l'infortune; quand bien même les Pétitionnaires auroient leur recours en Loi, dans quel Labyrinthe ne se trouveroient-ils pas plongés? Il en est parmi eux un grand nombre qui possèdent leurs terres à titre d'achat, plusieurs de ces terres ont subi des mutations nombreuses depuis qu'elles ont été concédées; quel enchaînement de procès ne s'en suivroit-il pas? Les actions et les demandes en garantie se multiplieroient à l'infini, et les frais de Justice accumulés et grossis par tant de poursuites absorberoient la valeur des fonds même. On dit aux Pétitionnaires qu'ils ont leur recours en Loi: et on leur ôte les moyens, on les laisse les mains vides, on les dépouille de tout ce qu'ils possèdent au monde. D'ailleurs cet amas de poursuites, cette accumulation sans exemple de procès et de frais, qui auroient presque l'effet de décomposer la société, retomberoient probablement enfin sur le Possesseur actuel de la Seigneurie de *La Salle*, et tout ce qu'il possède au monde, fût-il multiplié au centuple, ne suffiroit pas pour dédommager les Pétitionnaires. En supposant donc que ces poursuites réussissent, elles ne serviroient qu'à réduire inutilement à la misère, qu'à envelopper inutilement dans la ruine générale un homme qui a toujours été leur bienfaiteur, un homme qui, au titre de Seigneur de *La Salle*, a toujours ajouté celui de père de ses Censitaires. La seule ressource qui reste aux Pétitionnaires, c'est de conjurer la Chambre de vouloir bien prendre en considération l'état malheureux dans lequel ils se trouvent. C'est assez pour eux d'avoir exposé leurs Griefs; c'étoit le dernier effort qu'ils pouvoient faire pour eux-mêmes, et pour leurs familles: ils demandent pardon à la Chambre d'être entrés dans de si grands détails; l'excuse qu'ils prennent la liberté d'en offrir, c'est qu'ils les ont cru nécessaires. Les Pétitionnaires concluent humblement à ce qu'il plaise à la Chambre accorder aux Pétitionnaires tel secours que, dans sa sagesse, elle jugera convenable.

Ordonné, Que ladite Pétition demeure sur la Table pour la considération des Membres.

La Pétition
laissée sur la
Table.

Sur Motion de Mr. *Viger*, secondé par Mr. *Bellet*,
Résolu, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à deux heures de l'après-midi.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser *Jean Thomas Taschereau*, Ecuyer, et autres y dénommés, à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *Etchemins*, dans la Paroisse *Ste. Claire*, a été lu une seconde fois.

Seconde lecture
du Bill du Pont
de J. T. Taschereau.

Sur Motion de Mr. *Davidson*, secondé par Mr. *Bellet*,

Résolu, Que ledit Bill soit référé à un Comité de Cinq Membres, pour faire rapport sur icelui, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes et papiers.

Le Bill référé.

Ordonné,